

---

# Sommaire

---

**Les garanties et services DACIA d'un seul coup d'œil** 4

---

## Les garanties DACIA

---

- la garantie contractuelle véhicule neuf 5 - 7

---

- DACIA Assistance 8 - 9

---

- la garantie anti-corrosion 10 - 11

---

- la garantie peinture 12

---

- la garantie des adaptations complémentaires 18

---

## Les services DACIA

---

- roulez tranquille 13

---

- la carrosserie 14

---

- DACIA Assistance 15

---

- le Service Relation Client 16

---

- Garantie des adaptations complémentaires 17

---

### Avertissement :

En dehors de l'EEE (Espace Economique Européen), la définition technique des véhicules, les périodicités d'entretien et/ou les conditions de garantie peuvent être différentes.

Si votre véhicule vient à circuler, et a fortiori à être immatriculé dans un pays hors EEE, veuillez prendre contact sans délai avec l'importateur ou le Service Après-Vente DACIA local, qui vous informera sur les éventuelles modifications à apporter au programme d'entretien du véhicule, voire au véhicule lui-même.

Enlevez la feuille de protection ici



Ce carnet n'est valable que s'il comporte à cet emplacement le préimprimé aux références du véhicule, à détacher de la demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf et à mettre en place par l'établissement livreur qui complétera les lignes non documentées.

DOCUMENT A CONSERVER AVEC LE VEHICULE (JUSTIFICATIF DES DROITS A GARANTIE)

Cachet du distributeur

Cachet de l'établissement vendeur

Type après-vente ..... V.I.N. ....  
No. de fabrication ..... Modèle année .....  
Livré le ..... Immatriculation .....  
No. Clé portes et démarrage ..... No. Clé supplémentaire .....  
No. Code de l'autoradio ..... No. Télécommande .....

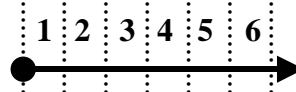
<b>CERTIFICAT DE LIVRAISON</b>	
Nom et prénom .....	
Ville .....	Rue ..... No. ....
Téléphone .....	Livré à ..... Immatriculation .....
Type .....	
A la remise des clés du véhicule, le vendeur m'a informé :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• des conditions de garantie;</li><li>• des responsabilités du propriétaire concernant la conduite, l'utilisation et l'entretien du véhicule.</li></ul>	
La mise en main du véhicule a entièrement été effectuée.	
Signature de l'acheteur	Cachet de l'établissement vendeur

**Attention : ce coupon ne doit pas être détaché du carnet.**

d'un seul coup

Années

Par rapport à la date de livraison au premier acheteur



<b>La garantie contractuelle véhicule neuf</b> Défaut de matière, montage, fabrication. Hors usure & entretien	1	2	3	4	5	6	<b>Garanties Incluses</b>
<b>Dacia Assistance</b> Panne immobilisante sous garantie	1	2	3	4	5	6	
<b>Garantie Peinture</b> Défaut de peinture (défaut de matière, de fabrication ou d'application) reconnu par le constructeur	1	2	3	4	5	6	
<b>Garantie anti-corrosion</b> Corrosion de l'intérieur vers l'extérieur	1	2	3	4	5	6	
<b>Abonnement Dépannage</b> Assistance au-delà de la garantie	1	2	3	4	5	6	<b>Services Optionnels</b>

Cette présentation est volontairement simplifiée. Reportez-vous au chapitre correspondant pour plus de détails.

.....

## La garantie contractuelle véhicule neuf

.....

### Durée de la garantie contractuelle véhicule neuf :

.....

En complément de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du code civil et de la garantie légale de conformité du bien au contrat de vente prévue aux articles L 211-4 et suivants du Code de la consommation dont des extraits sont reproduits ci-après, les véhicules DACIA sont garantis contre tout défaut de matière, de montage ou de fabrication, par la garantie contractuelle véhicule neuf, pendant une durée de 36 mois, à compter de la date de livraison figurant sur le Carnet de Garantie qui est remis au client lors de la livraison du véhicule, ou jusqu'à ce que le véhicule ait parcouru 100 000 km au total, au premier des deux termes atteints.

### Couverture géographique :

.....

La présente garantie s'applique à tout véhicule neuf, dans les pays de l'Espace Economique Européen ainsi que dans les pays listés ci-après, et sous réserve de leur commercialisation dans les dits pays :

ANDORRE - BOSNIE  
HERZEGOVINE - BULGARIE -  
CROATIE - ISLANDE -  
LIECHTENSTEIN - MACEDOINE -  
MONACO - ROUMANIE - SAN  
MARIN - SERBIE MONTE NEGRO -  
SUISSE - PAYS ET TERRITOIRES  
FRANCAIS D'OUTRE MER

La zone de commercialisation du véhicule est constituée d'un ensemble de pays dont la liste, régulièrement mise à jour, figure :

- sur le site Internet suivant :  
[www.daciagroup.com](http://www.daciagroup.com),
- dans les établissements du réseau de la marque, et à la libre disposition des clients.

La présente garantie est applicable dans le réseau de la marque.

Si le véhicule est destiné à recevoir une première immatriculation dans un lieu de la zone géographique ainsi définie autre que la France Métropolitaine, la garantie applicable sera celle du lieu de première immatriculation.

Si le véhicule est amené à être utilisé et, a fortiori, à être immatriculé en dehors de la zone géographique ainsi définie, le client ne peut pas bénéficier de la présente garantie.

## La garantie contractuelle véhicule neuf

### Champ d'application

#### Le Client bénéficiaire :

- de l'élimination à titre gratuit (pièce et main d'œuvre) de toute défectuosité de matière ou de montage dûment constatée sur le véhicule, à son initiative, ainsi que les réparations éventuelles des dommages causés du fait de cette défectuosité à d'autres pièces du véhicule. Il appartient à l'atelier DACIA de décider, tout en informant le Client, s'il y a lieu de réparer ou de remplacer la pièce défectueuse.
- des prestations d'assistance 24h/24 dans les conditions définies dans le chapitre « Assistance ».

#### La Garantie contractuelle véhicule neuf ne couvre pas :

- les opérations d'entretien, de réglage ainsi que les vérifications périodiques.
- les conséquences indirectes liées aux défectuosités du véhicule (exemple : perte d'exploitation liée à l'indisponibilité d'un véhicule, durée d'immobilisation...),
- les éléments du véhicule ayant fait l'objet d'une transformation ainsi que les conséquences (dégradations, usure prématurée, altérations, etc.) de la transformation sur les autres pièces ou organes du véhicule ou sur les caractéristiques de celui-ci,
- les frais d'entretien engagés par le client, conformément aux préconisations du Constructeur,
- le remplacement des pièces soumises à une usure normale tenant à l'utilisation

- du véhicule et à son kilométrage,
- les dommages résultant d'un mauvais entretien du véhicule, notamment, lorsque les instructions concernant le traitement, la périodicité de l'entretien ou les soins à donner à ce dernier, prévues dans le Carnet d'Entretien et la Notice d'Utilisation n'ont pas été respectées,
- les dégradations ayant pour origine des causes extérieures telles que, sans que la liste ci-après ne soit limitative :
  - accidents, chocs, griffures, rayures, projections de gravillons ou de corps solides, grêle, actes de vandalisme...
  - le non respect des préconisations du constructeur,
  - l'utilisation de carburant de mauvaise qualité,
  - les produits transportés,
  - les retombées liées à un phénomène de pollution atmosphérique, retombées végétales telles que résine, retombées animales telles que fientes d'oiseaux, retombées chimiques,
  - le montage d'accessoires agréés par le Constructeur installés sans respect des préconisations définies par ce dernier,
  - le montage d'accessoires non agréés par le Constructeur.
- les dommages causés par des événements de force majeure ; la foudre, l'incendie, les inondations, les tremblements de terre, les faits de guerre, les émeutes et attentats.

.....

## La garantie contractuelle véhicule neuf

.....

**Pour bénéficiaire de la Garantie contractuelle véhicule neuf le Client doit :**

- s'assurer que le Carnet de Garantie comporte effectivement la date de livraison du véhicule qui conditionne son droit à la garantie.
- s'adresser à tout membre du réseau DACIA détenteur du panneau de la marque, seul habilité à effectuer les interventions à ce titre,
- présenter le Carnet de Garantie, et le Carnet d'Entretien dûment remplis, justifiant du droit à garantie et que les opérations d'entretien préconisées par le Constructeur ont bien été effectuées.
- faire constater dans les plus brefs délais par un point de service DACIA ou par un écrit du réseau, la défectuosité couverte par la garantie contractuelle véhicule neuf. Si le véhicule est immobilisé, le client doit s'adresser au point de service DACIA le plus proche.

**La garantie contractuelle véhicule neuf ne s'applique pas et DACIA et les membres du réseau DACIA se trouvent déchargés de toute responsabilité lorsque :**

- lorsqu'il a été effectué des remplacements de pièces ou organes d'origine DACIA par des pièces ou organes d'une autre origine ;
- lorsque l'avarie est due à un entretien défectueux ;
- à une surcharge même passagère, à une faute du conducteur, à des réparations ou entretiens effectués en dehors des ateliers du réseau DACIA et hors le respect des préconisations du constructeur en la matière.
- du seul fait de l'engagement du véhicule

dans une compétition sportive de quelque nature que ce soit ou de son utilisation dans des conditions non conformes à celles prescrites par le constructeur.

En cas d'intervention au titre de la Garantie contractuelle véhicule neuf entraînant une immobilisation du véhicule supérieure à sept jours consécutifs, celle-ci vient s'ajouter à la durée de la Garantie contractuelle véhicule neuf qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du client, concrétisée par la signature d'un ordre de réparation.

**En contrepartie des pièces délivrées par DACIA au titre de la garantie contractuelle véhicule neuf, les pièces remplacées dans le cadre de cette garantie deviennent de plein droit la propriété de DACIA.**

**Toutes les interventions, pièces et main-d'œuvre, réalisées au titre de la garantie contractuelle véhicule neuf, sont garanties jusqu'à expiration de la garantie contractuelle du véhicule.**

**En dehors du pays d'origine (France Métropolitaine), la Garantie contractuelle véhicule neuf s'applique, dans les points de service de la marque, dans les mêmes conditions que dans le pays d'origine, tant que le véhicule circule et reste immatriculé dans la zone de couverture géographique de la garantie (voir page 5 du présent carnet).**

**Le transfert de propriété du véhicule ne modifie pas les conditions d'application de la garantie contractuelle véhicule neuf.**

.....

## La garantie contractuelle véhicule neuf

.....

**Dispositions relatives à la conformité du bien au contrat de vente (extraites des articles L 211-4 et suivants du Code de la consommation)**

.....

**Article L 211-4:**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L 211-5:**

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L 211-12:**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Dispositions relatives à la garantie légale des vices cachés (extraites des articles 1641 et suivants du Code civil)**

.....

**Article 1641:**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 al. 1:**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

**France métropolitaine :**

▶ N° Azur 08 100 DACIA

▶ N° Azur 08 100 32 242

**en France**

**00 33 1 49 65 24 01**  
**depuis l'Étranger**

**Bénéficiaires**

.....  
Le Client, ou le conducteur autorisé, et les personnes accompagnant ce dernier à titre gratuit dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation, bénéficient de l'assistance dans les conditions définies ci-après.

**Fait générateur**

.....  
Le véhicule est immobilisé par une panne consécutive à un incident mécanique, électrique ou électronique, imprévisible couvert par la Garantie contractuelle véhicule neuf.

**Mise en oeuvre des prestations d'assistance**

.....  
Les prestations d'assistance sont exclusivement mises en oeuvre par DACIA ASSISTANCE.  
Avant d'appeler DACIA ASSISTANCE, le client se munira des informations suivantes pour une meilleure efficacité du dépannage :

**Lieu précis de la panne :** rue et numéro, route et borne kilométrique, repère visuel...

**Identification du véhicule :** numéro d'identification porté sur le carnet de garantie, immatriculation du véhicule, type de motorisation.

**Téléphone** où le client peut être joint.  
Dès réception de l'appel du Client, et en fonction de sa situation, DACIA ASSISTANCE organise et prend en charge financièrement les prestations définies ci-après.

Le Client n'aura pas d'avance de frais à faire, sauf en ce qui concerne les frais de liaison et, compte tenu de la réglementation en vigueur, les frais de remorquage lorsque le véhicule est remorqué sur autoroute ou voie assimilée. Dans ce cas, le Client doit prévenir DACIA ASSISTANCE dès sa sortie d'autoroute ou voie assimilée.

**ATTENTION :** DACIA ASSISTANCE ne prend pas en charge les dépenses effectuées par le Client sans son accord préalable.

**Dépannage sur place (a)**

.....  
Dans la mesure du possible, DACIA ASSISTANCE organise sur place et dans les meilleurs délais le dépannage du véhicule.

**Remorquage (b)**

.....  
Si le véhicule ne peut être dépanné sur place, il sera remorqué vers le garage DACIA le plus proche ou, à défaut, dans certains pays européens, vers le garage le plus proche susceptible d'effectuer la réparation.

.....

## La garantie anti-corrosion

.....

### Durée de la garantie anti-corrosion

.....

Cette garantie s'applique à compter de la date de livraison figurant sur le Carnet de Garantie pour une durée de **6 ans**.

### Couverture géographique :

.....

La couverture géographique de la Garantie Anticorrosion est la même que celle de la garantie contractuelle véhicule neuf

**La garantie anti-corrosion du constructeur s'applique dans les points service de la marque.**

### Champ d'application

.....

En complément de la garantie contractuelle véhicule neuf, DACIA garantit la carrosserie et le soubassement de ses véhicules contre la perforation venant de l'intérieur due à la corrosion de la tôle qui serait issue d'un défaut de fabrication, de matière ou d'application des produits de protection.

Cette garantie couvre la remise en état ou le remplacement, des éléments qui présenteraient de la perforation de la tôle due à un défaut de fabrication, de matière ou d'application des produits de protection reconnu par le constructeur.

Il appartient à l'atelier DACIA, qui en informera le client, de décider s'il y a lieu de réparer ou de remplacer ces éléments.

**La remise en état ou le remplacement de ces éléments, tiendra compte de l'état général du véhicule au regard de son âge, de son kilométrage et de son niveau d'entretien.**

**L'application de la garantie anti-corrosion est subordonnée aux contrôles anti-corrosion de la carrosserie et du soubassement. Ces contrôles doivent être effectués aux kilométrages indiqués dans le Carnet d'entretien. Les révisions d'entretien périodique dans le réseau DACIA intègrent ces contrôles.**

**Dans le cas où le client demande à effectuer le contrôle anti-corrosion indépendamment de la révision d'entretien périodique, les frais résultant de ce contrôle seront à sa charge.**

**Lors de ces contrôles le client s'assurera que le professionnel qui a effectué l'opération a correctement documenté le coupon de contrôle de la carrosserie et du soubassement validant ainsi la poursuite de la garantie anti-corrosion.**

**Les réparations des dégradations éventuelles devront être effectuées dans les plus brefs délais.**

**L'application de la garantie anti-corrosion est également subordonnée au fait que les réparations de la carrosserie et du soubassement soient effectuées dans le respect des préconisations de DACIA.**

---

## La garantie anti-corrosion

---

### **Pour bénéficier de la garantie anti-corrosion le client doit :**

- s'adresser à tout membre du réseau DACIA détenteur du panneau de la marque, seul habilité à effectuer les interventions à ce titre.
- le client présentera, dûment documenté, le Carnet de Garantie et Carnet d'Entretien avec date de livraison et validation des coupons de contrôle anti-corrosion justifiant du droit à la garantie.

### **La garantie anti-corrosion ne couvre pas :**

- les dommages causés par des événements non couverts par la garantie contractuelle véhicule neuf.
- les dégradations ayant pour origine des causes extérieures telles que, sans que la liste ci-après ne soit limitative :
  - accidents, chocs, griffures, rayures, projections de gravillons ou de corps solides, grêle, actes de vandalisme... ;
- les retombées liées à un phénomène de pollution atmosphérique, retombées végétales telles que résine, retombées animales telles que fientes d'oiseaux, retombées chimiques, ... ;

- les produits transportés ;
- le montage d'accessoires non agréés par le constructeur ;
- le montage d'accessoires agréés par le constructeur et installés sans respect des préconisations définies par ce dernier ;
- les éléments mécaniques ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie ou du soubassement (jantes de roues, système d'échappement, ...)

Les pièces remplacées au titre de la garantie anti-corrosion deviennent de plein droit propriété de DACIA.

Les remises en état et les éléments montés au titre de la garantie anti-corrosion bénéficient de cette garantie jusqu'à la fin de la période de garantie anti-corrosion initiale.

Le transfert de propriété du véhicule ne modifie pas les conditions d'application de la garantie anti-corrosion.

.....

## Garantie peinture

.....

### Durée de la Garantie Peinture

.....  
DACIA garantit pendant **2 ans**, à compter de la date de livraison du véhicule neuf, la peinture de la carrosserie et des éléments peints (rétroviseurs extérieurs, boucliers) sur les véhicules de la gamme DACIA.

### Couverture géographique :

.....  
La couverture géographique de la Garantie Peinture est la même que celle de la garantie contractuelle véhicule neuf.

### Champ d'application de la Garantie Peinture

.....  
Cette garantie couvre la remise en état ou le remplacement, gratuit, l'atelier DACIA effectuant l'opération en informant le Client, des éléments qui présenteraient des défauts de peinture (dégradation de la laque, du vernis de finition, due à tout défaut de matière, de fabrication ou d'application) reconnus par le Constructeur.

Cette remise en état tiendra compte de l'état général du véhicule au regard de son âge, son kilométrage et de son niveau d'entretien.

### La Garantie Peinture DACIA ne couvre pas :

.....  
- les dommages non couverts par la garantie contractuelle véhicule neuf, tels que définis en pages **6 à 7** du présent carnet,

- les dommages causés par des événements de force majeure ; la foudre, l'incendie, les inondations, les tremblements de terre, les faits de guerre, les émeutes et attentats.
- les éléments mécaniques ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie ou du soubassement (jantes de roues, système d'échappement...).

### Conditions d'application de la Garantie Peinture

.....  
Pour bénéficier de la Garantie Peinture, le Client doit s'adresser à tout membre du réseau DACIA détenteur du panonceau de la marque, seul habilité à effectuer les interventions à ce titre.

Le Client présentera, dûment documenté (date de livraison) le Carnet de garantie justifiant du droit à la garantie.

En contrepartie des pièces délivrées par DACIA au titre de la Garantie Peinture, les pièces remplacées dans le cadre de cette garantie deviennent de plein droit la propriété de DACIA.

Les remises en état et les éléments montés au titre de la Garantie Peinture bénéficient de cette garantie jusqu'à la fin de la période de Garantie Peinture initiale. Le transfert de propriété du véhicule ne modifie pas les conditions d'application de la Garantie Peinture.

**Le réseau après-vente DACIA, c'est :**

- un réseau DACIA qui s'appuie sur le réseau RENAULT
- des techniciens spécialement formés à l'entretien et à la maintenance de votre véhicule
- la remise du certificat de contrôle pour chaque opération,
- la remise en réception d'un document où figurent vos demandes de travaux,
- des « Coordinateurs Techniques » spécialisés dans les interventions les plus délicates,
- un matériel intégrant les dernières technologies tant au niveau diagnostic que réparation,
- des unités de tôlerie-peinture agréées par les plus importantes compagnies d'assurance et mutuelles,
- des **pièces RENAULT et DACIA** garanties par les constructeurs et vous assurant qualité, fiabilité et longévité,
- une gamme complète d'accessoires pour tous les modèles,
- des interventions garanties pièces de rechange et main-d'œuvre.

Les professionnels de la carrosserie du réseau DACIA sont capables d'intervenir sur tous les types de réparation carrosserie, rapide ou lourde. Outillés et formés, ils maîtrisent toutes les techniques pour réaliser dans les meilleurs délais une large palette d'opérations sur tous les véhicules de votre foyer.

**Liste non exhaustive des opérations proposées**

- .....
- Réparation ou remplacement de **pare-brise** ou de tous les types de vitres,
  - **carrosserie rapide** (pièces amovibles dont ailes, portes, boucliers, optiques...),
  - **carrosserie lourde**,
  - **peinture** de toute pièce de carrosserie ou élément peint, peinture complète du véhicule,
  - **pose d'accessoires** : toit ouvrant, attelage...

**Le service**

.....  
Nos ateliers carrosserie s'engagent :

- à vous établir un **devis systématique**,
- à vous assurer la garantie **réparation 1 an pièces et main-d'œuvre**,
- à rechercher toujours plus d'agréments de compagnies d'assurance pour vous simplifier la vie.
- à n'utiliser que des **pièces et produits d'origine RENAULT et DACIA**

**Appréciez la tranquillité jour après jour**

.....  
Au-delà de la période de garantie contractuelle, ou au-delà de la période de couverture d'un contrat Entretien ou d'une Extension de garantie, DACIA vous propose un service de dépannage sur abonnement, utilisable partout en France.

Pour vivre la route en toute tranquillité, partout en France, DACIA met à votre disposition, sans franchise kilométrique,

**son service d'assistance dépannage.**

Conçu sous le signe de l'efficacité, il intervient 24 h sur 24 tous les jours de l'année, y compris les dimanches et les jours fériés quelle que soit la marque de votre véhicule.

**... sur abonnement ou à l'acte...**

.....  
**L'abonnement dépannage** (si votre véhicule, quelle que soit sa marque, est âgé de quelle que soit sa marque, est âgé de moins de 10 ans) vous permet en cas de panne mécanique, électrique, électronique ou même de crevaison, de perte de clé ou de panne de carburant, de poursuivre votre route le plus rapidement possible.

Le coût annuel de l'abonnement est amorti dès la 1ère intervention.

Si vous préférez payer à l'acte, le forfait comprend le dépannage sur place ou le remorquage.

**Appelez DACIA Assistance au :**

**► N° Azur 08 100 DACIA**

**► N° Azur 08 100 32 242**

**appel depuis la France uniquement.**

**... le service...**

.....  
Nos véhicules d'intervention sont équipés pour intervenir en moins de 30 minutes en moyenne.

- Nous effectuons dans la grande majorité des cas la réparation sur le lieu de la panne.
- Vous ne payez que les pièces et les consommables.
- Si le dépannage n'est pas possible, nous prenons en charge le remorquage de votre voiture vers le garage le plus proche.

L'intervention sera effectuée dans le meilleur délai.

**Renseignements et inscription dans le réseau DACIA ou en appelant DACIA Assistance aux numéros Azur : 08 100 DACIA ou 08 100 32 242**

.....

## Le Service Relation Client

.....

**Chère Cliente, cher Client**

DACIA met à votre disposition différents moyens pour vous écouter et vous informer.

Un numéro Azur à votre disposition pour dialoguer avec DACIA :



Depuis la France métropolitaine

Depuis l'Étranger : Veuillez vous adresser à votre point du réseau le plus proche

Toutes les informations que vous souhaitez, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00, et le samedi de 8h00 à 18h00

**Et bien sûr par courrier :**

Service Relation Client DACIA

Arcade

13, Avenue Paul Langevin

API: FR EQV ARC 1 05

92359 LE PLESSIS ROBINSON Cedex

---

## **Garantie des adaptations complémentaires**

---

Les adaptations complémentaires effectuées par des carrossiers ou des établissements spécialisés (atelier d'installation des systèmes GNV, GPL, ...) bénéficiant ou non d'accords techniques de DACIA, sont exclues de la Garantie contractuelle véhicule neuf.

Les Garanties contractuelles véhicule neuf couvrent l'ensemble des éléments du véhicule tel qu'il est livré au carrossier ou à l'établissement spécialisé avant adaptation, à l'exception de l'adaptation elle-même et de ses conséquences sur le véhicule de base.

La garantie contractuelle du carrossier ou de l'établissement spécialisé doit couvrir les incidents liés à l'adaptation ainsi que les dommages éventuels que cet équipement peut causer au véhicule.

Cette garantie intègre la compatibilité de l'adaptation apportée au véhicule de base.

La garantie contractuelle accordée par le carrossier ou l'établissement spécialisé doit être identique à celle dont bénéficie le véhicule dans le pays où il est destiné à être commercialisé. D'autre part, cette garantie doit couvrir les pièces et la main d'œuvre.